

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

18/08/2022

N° E22000063 / 30

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 21/07/2022, la lettre par laquelle le Maire de la commune d'AUBAIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUBAIS pour le réaménagement du secteur "Au Cluz" ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Gérard BRINGUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune d'AUBAIS et à Monsieur Gérard BRINGUE.

Fait à Nîmes, le 18/08/2022

Le Président par intérim,



Philippe PERETTI